# Introduction de la journée - Le profond bouleversement du monde des bibliothèques universitaires

**Christophe Péralès, Président de l'ADBU, Directeur du SCD UVSQ**

Christophe Péralès a resitué les Services communs de la documentation (SCD) dans leur histoire récente, à la lumière des transformation que connaissent les universités et des grands enjeux actuels de l'enseignement supérieur et la recherche. Il a évoqué et remis en perspective trois enjeux essentiels :

- le rapprochement même entre l'enseignement et la recherche, traditionnellement et administrativement très (trop) distincts,

- la question de la réussite des étudiants par la formation

- l'innovation nécessaire dans le cadre de la recherche.

**1 - Contexte : LOLF, LRU, PRES, Assises**

Il a fait un point critique sur les réformes des dix dernières années et leur impact sur le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, et sur la documentation. Il a ainsi rappelé que la loi Liberté et Responsabilité des Universités (LRU, votée en 2007), qui s'inscrit dans le cadre de la LOLF (2001), s'appuie sur l'idée de responsabiliser les universités et ne confère aucunement une autonomie de ces dernières. La LRU a largement contribué à politiser les actions et budgets des universités. La gestion repose désormais essentiellement sur des objectifs : pour Christophe Péralès, on y perd. Les actions sont trop atomisées, il manque une vision d'ensemble.

Les PRES, créés pour améliorer la visibilité des universités françaises au niveau international et favoriser des rapprochements pour la recherche entre universités et EPST (CNRS…), suivent pour Christophe Péralès le modèle « big is beautiful » de très grosses universités américaines. Il s'oppose au modèle anglais de petites universités, qui réussissent pourtant très bien. Suite aux Assises sur l’Enseignement supérieur et de la recherche, la loi essaie de simplifier les différences d’organisation administrative : c'est ce qu'on pourrait appeler l'acte de 2 de la loi LRU ; le but est d'arriver à une dizaine de grands pôles d'enseignement supérieur sur le territoire.

Les impacts de ces réformes sur les BU ont été plus modérés que les craintes de départ : la place dévolue aux directeurs de BU qui désormais ne siègent plus dans les trois conseils a pu faire craindre une perte de pouvoir. Elle ne s'est pas totalement vérifiée.

Une autre modification d'importance a consisté dans le fait que les budgets ne sont plus fléchés. Dans les SCD a surgi une grande inquiétude de « se faire plumer » car les universités avaient souvent l'impression qu'ils étaient surdotés, même si cela tient du mythe. Il n'y a pas eu d'impact négatif de la LRU en tant que telle sur les budgets des services. Depuis 2011-2012, par contre, beaucoup de structures pâtissent d'une baisse générale des budgets : elle a un impact réel sur les monographies. L'ADBU a pris parti dans les débats pour souhaiter que la fonction documentaire soit plus intégrée dans l’enseignement supérieur et de la recherche, et affirmer que la fonction documentation n’est pas une fonction support mais bien un axe central de l’enseignement.

L'ADBU s'était prononcée en faveur de la LRU. L'association espérait qu'avec ce décloisonnement, le SCD ne fonctionnerait plus à part de l'université, que la fonction documentaire serait plus intégrée dans les politiques de recherche. Pourtant, le développement est loin d'être aussi rapide qu'on pouvait l'espérer. Il reste encore beaucoup à faire pour convaincre que la documentation est essentielle : il existe trop souvent des coupes pour les SCD, qui sont encore vus comme des fonctions support. Dans ce contexte, les directeurs de SCD sont amenés à reprendre sans cesse leur bâton de pèlerin pour convaincre que la documentation est essentielle.

**2 - Rapprochements dans l’enseignement supérieur et la recherche**

Le ministère de l’Enseignement supérieur et la direction générale de la recherche ont fonctionné en silo pendant longtemps. Le rapprochement entre l'enseignement supérieur et la recherche a consisté dans le fait de faire travailler ensemble deux directions générales. Sa traduction concrète a été la création de la MISTRD, dont l'axe de travail principal est la mise en place de [BSN](http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/%20). Il s’agit de mettre en place une grande infrastructure de recherche pour développer des offres numériques négociées au niveau national pour desservir non pas les établissements mais les communauté de recherche. La lecture publique est incontournable dans ce dispositif.

Voir <http://www.licencesnationales.fr/>

Le consortium Couperin, qui est à la manœuvre avec l'ABES pour l'acquisition en licences nationales, a récemment modifié ses statuts. Couperin intègre désormais l'ensemble des organismes de recherche ainsi que la BnF. L’ADBU suit le même mouvement en élargissant l'assiette des adhérents en s'ouvrant au monde de la recherche simultanément à sa fusion avec l'AURA (association des utilisateurs de l’Abes) et à sa refonte de statuts. Elle accueille désormais des personnels de diverses filières BIATSS (bibliothèques, ITRF, AENES) et ingénieurs des EPST (CNRS, INSERM,…) chargés de la documentation.

**3 - Le numérique et ses effets**

L'accessibilité à la documentation électronique est un défi des SCD : on constate ces dernières années de fortes avancées sur la question de l'appropriation du numérique par les étudiants et par leurs BU, mais le plus difficile est de faire que cela reste simple et surtout intuitif.

Christophe Péralès a ensuite listé d'autres axes de travail pour les SCD dans les années à venir et en particulier le lancement de nouveaux services autour des réseaux sociaux et des Learning Centres… mais à repenser dans le contexte français, sans plaquer les recettes anglo-saxonnes qui appuient leur succès sur une conception de l'enseignement et du recours à la documentation diamétralement opposée. Le modèle anglais repose ainsi sur un modèle pédagogique qui prévoit des lectures préalables et postérieures au cours, lequel est conçu comme un moment de débat et de confrontation de points de vues, une articulation entre les idées : l'inverse de la France où le cours est un digest du manuel avec distribution de polycopiés (ce qui coûte cher et ne fait ni acheter ni consulter de la documentation).

Le learning centre s'inscrit dans ce modèle pédagogique : il vient dans l'espace d'interstice qui favorise les échanges informels. Il correspond à une conception de l'apprentissage par les pairs, au *social learning*. Il favorise le travail en groupe, les échanges entre les étudiants, et le tutorat. C'est un modèle qui fait du bruit : il s'agit d'abandonner l'organisation traditionnelle de la bibliothèque où on gère plus souvent des espaces de silence que l'inverse. En France, on s'est précipité sur le modèle architectural sans penser à une véritable refonte de notre modèle pédagogique. Et de conclure qu'on a peut-être mis la charrue avant les bœufs.

**4 - Lecture publique/lecture académique : question au président de l'ADBU**

L'ADBU essaie d'observer les bonnes pratiques, sans avoir de point de vue. Les établissements de recherche signent désormais des contrats tous les cinq ans : ils peuvent favoriser des politiques de sites quinquennales permettant d'impulser des politiques BM-BU.

Toutefois plusieurs initiatives sont à évoquer dans le contexte de l'inscription des bibliothèques et de la documentation dans l’économie globale de l’Internet:

- Questions de propriété intellectuelle impulsées par le ministère de la culture, qui ne sont pas au courant des dispositifs et dispositions prises dans les BU depuis 2001

- Réflexion sur les questions du web sémantique, relier des données entre elles, l'opendata, énorme impact que cela peut avoir sur la R & D.